

«Donnez des ailes à vos projets»

Jacques Lemaigre du Breuil: l'aviation d'affaires entre dans sa période de maturité

L'aviation d'affaires joue de nos jours un rôle de plus en plus important. Elle procure aux entreprises une grande flexibilité. C'est, selon Jetfly, une solution économiquement bien équilibrée à une époque où gagner du temps est un enjeu majeur. Jetfly a reçu hier soir à Mondorf-les-Bains le «Cervin de cristal 2004» du Business Club belgo-luxembourgeois en Suisse.

«Jetfly est une société dynamique, jeune, très professionnelle, qui apporte un réel service de qualité», a déclaré hier soir Philippe Levy, président du jury du «Cervin de cristal» décerné par le Business Club belgo-luxembourgeois en Suisse. Ce prix a été créé pour récompenser la qualité du développement entre la Suisse d'une part et le Luxembourg et la Belgique d'autre part.

Jetfly est le premier programme européen d'avions d'affaires en propriété fractionnée, a souligné son patron, Jacques Lemaigre du Breuil. La société a été créée au Luxembourg en 1999 par cet ancien banquier. Aux Etats-Unis cette formule connaît un grand succès. Les opérations sont coordonnées à partir du Luxembourg. Une filiale a été inaugurée à Genève.

Depuis ses débuts, l'achat de parts d'avions s'est accéléré, la qualité du service et le professionnalisme de l'équipe se sont perfectionnés. En trois années, Jetfly a acheté quatre avions TBM 700 construits par



Jetfly, une société de droit luxembourgeois opérant à partir de Luxembourg et de Genève, conçoit l'aviation d'affaires autrement en proposant le premier programme européen d'aviation d'affaires en propriété fractionnée

(Photo: Jetfly)

EADS Socata. Cet avion offre, selon Jacques Lemaigre du Breuil, des performances proches d'un jet d'entrée de gamme pour un coût très inférieur.

En 2002 la société est déjà bénéficiaire. Jetfly a acquis cette année trois Pilatus PC-12. C'est un avion plus spacieux que le TBM 700 qui peut transporter également des motos ou des *spinnakers*. Le PC-12 offre un espace modulable qui permettra au voyageur de travailler ou de se détendre en toute sérénité. Cet avion n'a besoin que d'une piste de 700 mètres pour se poser, ce qui lui permet d'atterrir à proximité de plus de 2.000 villes européennes.

«Avoir les pieds sur terre»

Jacques Lemaigre de Breuil a noté qu'une trentaine de copropriétaires se partagent aujourd'hui une flotte de sept avions. La société emploie actuellement une vingtaine de personnes, dont onze pilotes.

Le patron de Jetfly rappelle qu'utiliser les transports en commun est parfois très difficile. Etre à l'heure au rendez-vous, aller visiter des sous-traitants ou ses clients, contrôler un chantier sont des exercices quotidiens auxquels sont confrontées de nombreuses entreprises. Il leur faut gagner du temps pour rester créatif et productif. L'avion d'affaires peut ici aider et changer la vie d'une société.

Acheter un avion seul revient très cher et est souvent inaccessible pour une entreprise. «La propriété fractionnée avec Jetfly, c'est avoir les pieds sur terre», souligne Jacques Lemaigre du Breuil. Le client a un titre de propriété sur une part d'un avion neuf bien défini (un huitième, un quart, la moitié, etc.) identique à d'autres qui composent la flotte. Cette part donne, selon lui, droit à un nombre déterminé d'heures de vols occupées par an. «On ne loue plus, mais on dispose de son

avion avec ses services.» L'avion et son pilote sont disponibles 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, sur simple appel téléphonique avec un préavis court de moins de douze heures. Il s'agit ici bien d'un achat, donc d'un investissement amortissable. Les frais fixes de fonctionnement prévus contractuellement correspondent aux frais d'assurances, de maintenance et des pilotes. Le copropriétaire pourra ainsi acheter ou vendre des parts selon ses besoins.

La solution qu'offre Jetfly est l'une des façons les plus efficaces de bénéficier de tous les avantages d'un avion d'affaires pour un prix d'entrée modéré. Il ne faut pas avoir de soucis de gestion et seules les heures où l'on est à bord sont facturées. Si l'avion est utilisé par un autre copropriétaire, vous volerez dans un avion du programme Jetfly équivalent au vôtre.

René M. Rausch